Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_135-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 16 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 10 septembre 2026 Publication de la convocation le : 11 septembre 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Nadine JUDE a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Florent LARDIC
M. Pascal MENDILI a donné procuration à M. Grégoire DIRSON

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Armelle BRARD
Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2026
Date de publication : 23 SEP. 2026

Délibération n° 2026-135 : Aménagement de la place de l'hospice : point d'information
Rapporteur : M. Thierry CAPRON

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le projet d'aménagement de la place de l'hospice se poursuit.

Les orientations pour cet espace public en cœur de ville sont déclinées comme suit :
- Proposer un nouvel espace de fraîcheur en cœur de ville ;
- Proposer un espace public supplémentaire à la population ;
- Embellir une zone par la destruction d'un bâtiment situé entre deux édifices patrimoniaux majeurs (Office de Tourisme et ancien musée maritime) et l'aménagement de l'espace libéré.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_135-DE

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

LIBELLE	MONTANTS HT
Diagnostics réglementaires préalables	7 000 €
Désamiantage du bâtiment	17 100 €
Dépose et consignation des réseaux électriques aériens, travaux préalables et repérage des réseaux d'eaux pluviales existants	7 500 €
Démolition du bâtiment	40 000 €
Reprises de maçonnerie en régie	11 000 €
TOTAL travaux évalués par devis ou chiffrés	82 600 €
L'aménagement provisoire et réversible de la place en régie.	Chiffrage à établir selon aménagement.
MONTANT PLAFOND DEFINI POUR L'OPERATION	130 000 €

L'aménagement de la place se décline en différentes étapes :

- L'élaboration d'un permis de démolir (au printemps 2026) : avis favorable de principe de l'ABF, formalisation à venir à très court terme ;
- Communication auprès des riverains ;
- Formalisation des interventions des prestataires ;
- Aménagement temporaire, permettant une réflexion à moyen / long terme sur le devenir des bâtiments patrimoniaux entourant la place ;
- Aménagement à long terme après identification du devenir des bâtiments.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de l'information sur l'aménagement de la place de l'hospice

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

La Secrétaire de séance,
Armelle BRARD